

Conditions générales du Vide-Grenier Musical 2018

Le samedi 22 septembre 2018 L'association des usagers du conservatoire de musique et théâtre de Colmar – CESURE– organise son traditionnel vide-grenier musical.

Ce vide-grenier se veut un moment convivial de rencontres et d'échanges.

Il a pour but de permettre à chacun, élèves, parents d'élèves, professeurs, de vendre ou d'acheter à moindre frais partitions, ouvrages de musique divers, pupitres, tenues de concerts... (Cette opération ne concerne pas les instruments)

Les membres de l'association CESURE tiendront un stand unique ou seront déposés les articles à vendre.

REGLEMENT

- **Pourront déposer des articles à la vente : toute personne majeure ou mineure de 16 ans et plus, (sous réserve d'une autorisation écrite des parents, datée et signée).**
- **Information sur le prix de vente : Le prix des articles sera fixé par le vendeur. Il est convenu qu'un article en solde doit être vendu au maximum à 50% du prix neuf constaté sur internet**
- **Pour chaque article, le vendeur remplira une fiche de renseignement indiquant ces coordonnées ainsi que le prix de vente (fiche disponible ci-joint à imprimer et à compléter pour chaque ouvrage à la vente. Ces fiches seront également à disposition au secrétariat du CRD à partir du Lundi 17 septembre)**
- **L'association ne pourra vendre un article ou la fiche associée ne serait pas ou mal renseignée. Une adresse mail ou un N° de téléphone est indispensable à la vente de l'ouvrage.**
- **Les partitions pourront être déposées au secrétariat du CRD entre le lundi 17 septembre et le vendredi 21 septembre accompagnés de la fiche de renseignement dans la caisse prévue à cet effet à l'entrée du secrétariat.**
- **Retrait des invendus et paiement des ventes à partir du 27 septembre (l'association prendra contact avec vous directement par mail ou par téléphone.)**
- **Il sera possible de mettre en ligne les invendus sur le site www.cesure.net aux conditions indiquées sur le règlement de la bourse en ligne (voir site internet de Césure)**
- **Une participation de 2 € par article vendu sera prélevée au vendeur si celui-ci n'est pas membre de l'association CESURE. (possibilité d'adhésion à l'association jusqu'à paiement des articles vendus lors de cette opération). Participation de 1€ par article vendu pour les adhérents à l'association.**
- **ATTENTION : le conservatoire et l'association Césure n'est pas responsable des documents déposés au secrétariat**
- **L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des biens et objets exposés.**
- **Les invendus seront disponibles à partir du Lundi 24 septembre. Nous vous remercions de prendre rendez-vous avec l'association pour venir les chercher.**



ARTICLE EN DEPOT : Fiche à déposer avec votre article

Renseignements sur l'article	Type d'article : Instrument : Accompagnement : CD : TITRE : Auteur : Edition :		
Renseignements sur le propriétaire	Nom prénom : Adresse : Code postal et Ville : Mail : Téléphone :		
Prix proposé	Prix de vente souhaité :		
Réservé CESURE	Vendu le :	Chèque N° :	Montant :